

Discours d'adoption du budget 2010

Prononcé en séance spéciale par le maire, Marc Lauzon
Le jeudi 17 décembre 2009

Chers concitoyens et chères concitoyennes,

Le budget que notre administration municipale dépose aujourd'hui marque une rupture avec le passé, car l'exercice 2010 sera en effet déficitaire.

Vous nous avez réélus en nous faisant bien entendre que vous souhaitez par-dessus tout un contrôle serré des charges directes aux citoyens. Pour l'année 2010, nous nous sommes engagés à ne pas augmenter la taxe foncière, engagement que nous respecterons. Toutefois, ce choix n'est pas sans conséquence.

À elles seules cette année, les dépenses courantes et obligatoires de fonctionnement varieront de 5 %. Cette variation tient principalement aux augmentations incompressibles et aux salaires, qui totalisent plus de 1 million.

Le taux de la taxe foncière sera donc maintenu, mais nous devons puiser la somme de 584 600 \$ dans le surplus, accumulé au cours des 4 dernières années, pour boucler le budget.

De plus, au cours des dernières années, nous avons scruté les moindres dépenses de la municipalité. Nous avons élagué et restructuré ce qui pouvait l'être. Cependant, les coûts des services publics n'ont cessé de progresser et les dépenses inhérentes à une municipalité ne cessent de gonfler.

C'est un phénomène auquel aucune administration publique n'échappe. Les coûts de l'enfouissement des déchets, de la collecte des ordures et des produits recyclables. Le coût de la

restauration de nos vieilles infrastructures. Le coût des services policiers, du service des incendies... et bien d'autres

Il faut comprendre que la réalité rattrape Deux-Montagnes. Les administrateurs précédents ont préféré ne pas développer le secteur commercial et industriel sur notre territoire et ont favorisé le développement résidentiel à faible densité. Et maintenant, nous n'avons plus d'espace pour développer l'un ou l'autre. Nous n'avons donc pas de vache à lait pour générer des revenus supplémentaires. C'est là notre réalité.

Les Deux-Montagnaises et Deux-Montagnais doivent prendre conscience que cette réalité nous impose des choix, puisque les propriétaires résidentiels sont les seuls à payer. Contrairement à d'autres villes où il règne un équilibre entre le résidentiel, le commercial et l'industriel.

Qu'est-ce que cette situation représente précisément? Il faut inévitablement soit revoir la structure de nos services soit augmenter les taux de taxes. La population aura des choix à faire et nous envisageons de la questionner clairement au cours de 2010 et des années suivantes.

Sachant cela, nous travaillons depuis 4 ans à générer de nouvelles sources de revenus. Et cette option prometteuse mérite qu'on s'y attelle de plus en plus, car c'est là notre seule porte de sortie.

Mais comment y arriver? D'abord en réexaminant nos prestations de services aux citoyens. Nous croyons qu'il faut nous diriger vers une politique d'utilisateurs/payeurs. Par exemple, nous ramassons gratuitement des lots de branches d'arbres que les citoyens déposent sur le devant de leur terrain. Nous donnons accès à des cours qui ne représentent pas la réalité coûtante. Et nous

exigeons une somme dérisoire pour les camps de jour l'été, soit 2 \$ par jour par enfant pour être exact.

Or, ces services ne sont pas utilisés par tous les citoyens. Et, présentement, tous les contribuables de Deux-Montagnes, utilisateurs ou non, sans exception, paient une somme similaire pour ces programmes.

Il est devenu obligatoire que le citoyen qui reçoit un service ait à payer une partie plus importante pour celui-ci que le résident qui ne bénéficie pas du même service.

Par exemple, la tarification des camps de jour des autres villes s'élève en moyenne à 15 \$ par jour par enfant. Nous avons là des économies possibles de 100 000 \$ pour notre ville. C'est majeur.

Nous allons donc nous diriger vers ce modèle économique, soit le mode utilisateur/payeur.

Aussi, si nous nous devons d'être proactifs et paver la voie à de nouveaux revenus pour l'avenir. C'est pourquoi nous prévoyons, grâce à ce budget, financer deux nouveaux postes.

D'abord, nous créons le poste de gestionnaire de projets de développement. La personne embauchée travaillera à la création de richesse. Il se préoccupera à la fois de projets ponctuels, d'ententes intermunicipales et de demandes de subvention.

Il sera en quelque sorte l'adjoint du directeur général, dégagé du quotidien de la gestion des dossiers municipaux.

Il veillera à des réalisations bien ciblées : la salle de spectacles de la polyvalente de Deux-Montagnes, la création de quais pour embarcations légères sur les rives des deux plans d'eau qui bordent notre Ville. La nouvelle salle de spectacles, par exemple, nous permettra d'obtenir des subventions et de nouvelles sources

de revenus. Sans compter qu'elle entraînera des retombées sur le plan commercial et augmentera l'achalandage du territoire.

Le second poste créé s'apparente à un agent de développement économique chargé de mettre en valeur l'aspect commercial du chemin d'Oka.

Cette personne assurera le démarchage de nouveaux commerçants ciblés, aptes à dispenser une meilleure offre de service sur le chemin d'Oka; nous permettant d'accroître les recettes fiscales commerciales, soulageant ainsi le secteur résidentiel. Ces nouveaux employés travailleront en étroite collaboration.

Avant d'examiner et d'adopter le budget, je veux que vous sachiez que les directions de service de la municipalité et les membres du conseil se sont rencontrés 4 fois pour décortiquer le contenu du budget de chaque service et le modifier au besoin. Tous les conseillers municipaux, à l'exception d'une seule, ont pris très au sérieux cet exercice en étant présent et en s'acquittant consciencieusement de leur tâche.

Je voudrais remercier tous ceux et celle qui ont participé à ce travail. Le dépôt du budget, les citoyens doivent le comprendre, est la priorité annuelle d'une administration et de ses administrateurs.

C'est là que se dessinent les enjeux, que les décisions sont prises. Le budget est ce qui a le plus grand impact sur les citoyens. Les résidents de chaque district doivent connaître l'implication et l'apport de leur conseiller municipal. Surtout à Deux-Montagnes qui fait face à une réalité particulièrement difficile.

Donc, nous vous invitons à prendre connaissance de ce budget 2010. Un budget, comme je l'ai dit, qui est en soi déficitaire. Qui

nous forcera à puiser dans notre surplus pour équilibrer, surplus accumulé au cours des 4 dernières années. Malgré ce gel de la taxe foncière, les autres taxes subissent des variations reliées aux augmentations des coûts qui nous sont imposées

En ce qui concerne les différents taux de taxation, les citoyens remarqueront une variation de 10 \$ pour le transport en commun. Les frais de service subissent des augmentations importantes cette année. Elles sont principalement conséquentes des décisions montréalaises pour le partage des infrastructures métropolitaines, de nouvelles dessertes par l'AMT ou de la CIT. Ces décisions ont eu un effet bénéfique sur la qualité de l'offre de service et sur le nombre d'utilisateurs du transport en commun. Par contre, ces améliorations ont un prix et signifient des augmentations de dépenses pour la municipalité, donc pour nos contribuables.

En ce qui concerne les autres services, les taxations suivent les variations directement reliées à l'augmentation de nos dépenses, soit 5 \$ pour la taxe d'eau et 5 \$ pour la taxe d'égout. Quant à la taxe sur les matières résiduelles, elle augmentera considérablement car nous subissons une croissance exponentielle des coûts d'enfouissement imposés par le site de Lachute. Selon nos procureurs, la Régie n'aurait pas respecté ses engagements et nous envisageons d'intenter une poursuite contre elle. Pour 2010, cette variation devra se traduire par une différence de 36 \$ sur le compte de taxe.

Cette année nous continuons de rembourser au même taux le contrat d'asphalte conclu en 2003. Cette taxe représente 0,025\$ du 100 \$ d'évaluation, ce qui correspond à 250 000 \$. Le remboursement de cet emprunt se terminera en 2024. Une taxe spéciale environnement de 0,019\$ du 100 \$ d'évaluation sera ajoutée. Elle inclut 3 différentes nécessités : une somme pour honorer le nouveau contrat de déneigement et en améliorer la

performance; l'augmentation de la cote part de la régie des eaux usées et le financement pour le contrôle des insectes piqueurs.

Notre objectif demeure toujours d'assurer la quantité et la qualité des services offerts à la population, tout en respectant la capacité de payer des contribuables. Ce qui m'amène à vous entretenir des dossiers prioritaires que nous avons retenus pour l'année 2010.

Nous avons donc sélectionné des projets essentiels qui recoupent différents objectifs : le maintien de nos installations et infrastructures, l'amélioration des services automatisés et informatiques, la bonification du territoire et des services aux citoyens. Voici donc les grandes lignes des projets prioritaires que nous avons retenus pour l'année 2010.

Pour améliorer la performance et les services dispensés aux citoyens, nous procéderons à l'informatisation des inscriptions aux loisirs et des demandes de permis d'urbanisme; nous procéderons à la migration informatique du système municipal. Ces équipements sont désuets et n'ont plus le support technique nécessaire.

Pour améliorer la qualité de vie et des loisirs disponibles sur le territoire, nous investirons dans la réhabilitation du parc Moir, dans l'auditorium de la PDM et dans le sentier de patin au parc de la PDM. Ces projets ont aussi pour objectifs de rendre notre territoire plus attrayant et d'augmenter ainsi notre achalandage et la qualité de vie de nos résidents.

En termes de sécurité, nous procéderons à l'acquisition et à l'installation de ralentisseurs de vitesse, nous ajouterons le système Connectalk au poste de police, obligatoire partout au Canada.

Afin de maintenir la pérennité de nos infrastructures et de parer aux urgences, nous investirons dans le système d'égout et

d'aqueduc; nous ferons l'acquisition d'une génératrice pour la tour d'eau; nous effectuerons la mise aux normes du dépôt à neiges usées et nous régulariserons le drainage pluvial de la rue Cool et de la 28^e Avenue.

Notre objectif cette année, comme je le disais un peu plus tôt, est de répondre à l'essentiel, tout en maintenant la qualité des services offerts.

J'invite maintenant Nicolas Bouchard, à nous présenter sommairement le budget 2010 tel que soumis aux membres du conseil municipal pour adoption ainsi que le rôle triennal.

Nicolas Bouchard parle

J'aurais bien sûr souhaité que tous les membres de cette assemblée municipale fassent corps derrière ce budget et surtout des perspectives qu'il énonce. Comme je l'ai dit, ce budget est exceptionnel. Exceptionnel, parce qu'il marque la fin de la pensée magique pour l'équilibre des revenus et des dépenses. Car c'est vrai. Deux-Montagnes ne pourra plus être ce qu'elle a été sans une importante prise de conscience collective.

En terminant, j'aimerais remercier les membres du conseil qui m'accompagnent dans ce processus budgétaire ainsi que tout le personnel de la Ville qui fait preuve chaque année d'un grand dévouement. Un merci tout spécial à notre directeur général, monsieur Nicolas Bouchard ainsi qu'à notre trésorière, madame Marie-Josée Boissonneault pour leur rigueur et leur professionnalisme, ainsi qu'à tous les directeurs et directrices de service qui ont participé à l'élaboration de ce budget.

Marc Lauzon, maire